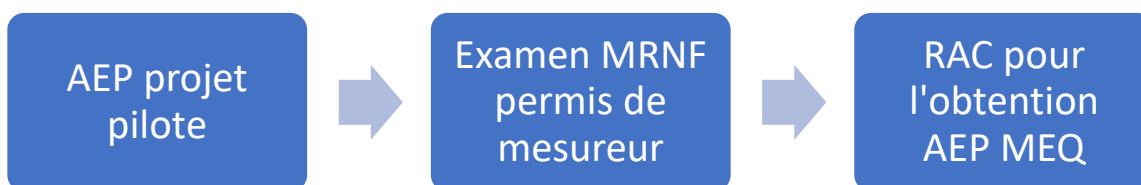


Projet : *Formation en mesurage et gestion des bois récoltés*

Conditions d'admissibilité	Être à l'emploi d'une entreprise qui a besoin d'un(e) mesureur(se). L'entreprise doit être membre de ForêtCompétences.
Formule pédagogique	Alternance travail-études (ATE). Les blocs d'études sont en formation à distance, synchrone.
Durée	Environ 15 semaines à raison de 40 heures/semaine, total de 615 heures.
Financement	Frais de formation financés à 100 % (matériel, location d'équipement, formateur). Salaire du participant remboursé à <u>100%</u> jusqu'à concurrence de <u>25\$/heure</u> .

Le projet pilote, développé par l'École de foresterie de Duchesnay et ForêtCompétences, sera compatible avec l'Attestation d'études professionnelles (AEP) qui est en élaboration au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et qui sera implantée dans l'année scolaire 2023-2024. Les candidat(e)s qui auront suivi et réussi cette formation seront admissibles à la reconnaissance des acquis est des compétences (RAC) une fois l'AEP officiellement implantée. Avec la réussite de la RAC, les candidat(e)s se verront remettre l'attestation d'études professionnelles en mesurage et gestion des bois récoltés. **** Cette formation est reconnue à des fins d'admissibilité à l'examen octroyant le permis de mesureur de bois du Québec. ****

Cheminement menant à l'obtention de l'AEP *Mesurage et gestion des bois récoltés* dans le cas d'un candidat formé le cadre de ce projet :



La formule pédagogique ATE sous-entend que l'entreprise s'engage à nommer une personne superviseure. Cette personne sera en constante communication avec l'enseignant pour superviser la **séquence « stage »**. Des outils de suivi (carnet de stage, grille d'évaluation, etc.) interactifs seront à leur disposition pour faciliter le suivi.

La **séquence « étude »** de l'ATE se fait avec la plateforme « Google Classroom » avec l'option « Meet » pour le contact visuel. Un accès sécurisé sera requis avec l'attribution d'une adresse courriel individuelle du Centre de services de la Capitale. Ex : jos.bois@educ.cscapitale.qc.ca

Début prévu : **20 mars au 7 juillet 2023**

Pour être admissible au programme d'études *Mesurage et gestion des bois récoltés* menant à l'obtention d'une AEP, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

1. avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques; **ou**
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS); **ou**
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois; **ou**
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation; **ou**
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent; **ou**
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Liste des logiciels utilisés dans la formation :

- Achat de bois
- Félix Gestion (masse-volume)
- Félix Forêt
- Balance virtuelle
- FTI (émulateur de feuillet de transport informatisé)
- PG mobile (logiciel de prise de données de l'ordinateur à main*, masse-volume et forêt)

** Un ordinateur portable avec les logiciels de mesure du Groupe PG (suite Félix) ainsi qu'un ordinateur à main Allegro 3 pour la prise de données sur le terrain lors des travaux pratiques seront prêtés à chaque candidat(e).*

Liste de compétences acquises durant la formation :

	Titre des compétences	Durée (h)
1	Se situer au regard du métier et de la formation.	15
2	Utiliser des logiciels de bureautique.	30
3	Caractériser l'organisation du mesurage des bois au Québec.	30
4	Utiliser l'équipement motorisé et non motorisé.	45
5	Déterminer des diamètres, des longueurs et des volumes.	30
6	Identifier l'essence des bois et évaluer leur qualité et leur façonnage.	75
7	Interagir dans des situations professionnelles.	30
8	Effectuer des travaux administratifs préalables au mesurage des bois.	75
9	Effectuer le mesurage, avant transport, des bois provenant de forêts publiques.	60
10	Effectuer le mesurage, après transport, des bois provenant de forêts publiques.	75
11	Effectuer le mesurage, avant et après transport, des bois provenant de forêts privées.	60
12	Effectuer des inventaires.	30
13	Produire des documents exigés par divers intervenants de la foresterie.	60
	Total	615

Février 2023

Pour plus d'informations, veuillez contacter :



Guy Asselin, ing.f., M.Sc.

Chargé de projet et Coordonnateur à la formation

Email :

guy.asselin@foretcompetences.ca

Téléphone : 418/877 864-7126, poste 223

Adresse : 965 Av. Newton, bureau 254,

Québec, QC G1P 4M4

<http://www.foretcompetences.ca>

Février 2023